

Nanterre, le 12 décembre 2017

Relevé de conclusions

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine a invité le SNUipp-FSU92 à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève pour le vendredi 15 décembre 2017.

La réunion s'est tenue au siège de la DSDEN des Hauts-de-Seine le mardi 12 décembre à 8h00.

Participaient à la réunion :

Pour l'administration : madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, madame Pascale BEULZE, secrétaire générale de la DSDEN des Hauts-de-Seine,

Pour le SNUipp-FSU92 : madame Elisa RADUCANU, co-secrétaire générale du SNUipp-FSU92

La directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable.

Le SNUipp-FSU92 explique le motif qui le conduit à envisager le dépôt d'un préavis de grève :

L'organisation des rythmes mise en place à Gennevilliers est très complexe. Les TAP ont lieu une après-midi par semaine entre 13h40 et 15h 50. Une après-midi fixe (lundi mardi jeudi ou vendredi) est déterminée par classe. Chaque classe tourne sur toutes les activités, avec quatre parcours.

Les enseignants sont insatisfaits de cette organisation depuis le début. Ils ont l'impression d'avoir eu à travailler une demi-journée de plus sans bénéfice sur l'organisation des autres journées et une plus grande difficulté pour organiser les réunions dans l'école.

Les modalités de la consultation sur la ville par appel à l'ensemble de la population interpellent les enseignants. Le dialogue entre les enseignants et la mairie est difficile, les enseignants ont l'impression que le scolaire doit s'adapter au péri scolaire.

Les conditions de travail des enseignants de Gennevilliers se sont largement dégradées depuis la mise en place des décrets sur les rythmes scolaires. Actuellement, les relations avec la municipalité se tendent concernant l'organisation de la rentrée prochaine. Les enseignants ne se sentent pas écoutés et respectés dans l'exercice de leurs fonctions. Ce sont ces éléments qui ont conduit le SNUipp-FSU92 à déposer un préavis de grève pour les enseignants du premier degré des Hauts-de-Seine à partir du vendredi 15 décembre à 8h : – Organisation des rythmes scolaires à Gennevilliers.

Une discussion s'engage entre la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine et la co-secrétaire générale du SNUipp-FSU92

Elle rappelle le cadre réglementaire, La directrice académique arrête les horaires des écoles après consultation du CDEN. Les conseils d'école et/ou les maires peuvent proposer les modifications à la DASEN. Il appartient à la mairie d'organiser les modalités de consultation la plus adaptée au territoire. L'inspecteur de la circonscription a joué son rôle de modérateur et a, dès septembre, rencontré la municipalité, invité les conseils des maîtres à faire le bilan sur 3 années passées et à donner leur avis sur les propositions de la ville.

A l'issue des échanges, la position finale de la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est la suivante :

La directrice académique est garante de l'application de la mise en place de rythmes conformes au décret 2017-1108 du 27 juin 2017. Pour arrêter une organisation du temps scolaire le DASEN doit être saisi d'une proposition conjointe de la commune et des conseils d'école, après avis de l'IEN de la circonscription.

Il est important qu'une solution qui convienne aux acteurs du territoire soit proposée.

A l'issue des échanges, la position finale du SNUipp-FSU92 est la suivante :

La difficulté qui a conduit le SNUIPP à déposer un préavis pour le 15 décembre, relevant du lien entre écoles et municipalité aucune solution n'a pu être apportée lors de la négociation préalable, le préavis de grève est maintenu.



Elisa Raducanu



Dominique Fis